

LE TEMPS

argent déclaré samedi 15 juin 2013

Le Conseil fédéral renonce au secret bancaire

Par Willy Boder berne

L'échange automatique deviendra la norme. Une diplomatie active est souhaitée

Rarement un rapport aura fait changer aussi rapidement les choses. A peine rendu public, le document du groupe d'experts chargé d'étudier la stratégie de la Confédération en matière de marchés financiers, présidé par Aymo Brunetti, ancien responsable du Secrétariat d'Etat à l'économie, a modifié la ligne politique du Conseil fédéral.

Vendredi, au terme d'une première discussion, le gouvernement a décidé de «s'engager activement» vers l'échange automatique de renseignements fiscaux. «Le contenu de ce concept varie d'un pays à l'autre, mais la Suisse s'engagera, dans le cadre de l'OCDE, à contribuer activement à ce processus», affirme la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf.

Le Conseil fédéral a ainsi décidé, vendredi, de reprendre la main sur le dossier des relations internationales financières. Il passe d'une position attentiste à une attitude proactive. Ce changement de paradigme se fait à la fois vis-à-vis de l'OCDE, en échange de l'amélioration de la réputation de la place financière suisse, et face à l'Union européenne (UE), appelée à entrer en négociations constructives d'ouverture de son marché, sur la base de la perspective du ralliement de la Suisse à l'échange automatique d'informations.

En contrepartie de l'échange automatique de renseignements fiscaux (EAR), la Confédération entend obtenir la fin des tensions avec la Commission européenne et plusieurs pays de l'UE sur ces dossiers. Mais également une solution au règlement du passé des banques suisses, assorti d'un accès concurrentiel au marché financier européen. Eveline Widmer-Schlumpf, cheffe du Département fédéral des finances, s'entretiendra de ces sujets dès lundi avec Algirdas Semeta, commissaire européen chargé de la Fiscalité, en visite à Berne.

Ainsi, dans le cadre des négociations à mener, notamment sur l'extension de la directive sur les revenus de l'épargne, la Suisse devrait revendiquer, en échange du passage à l'EAR, une atténuation de la future directive européenne MiFID II, qui pourrait obliger des banques de pays tiers, dont la Suisse, à ouvrir une succursale dans un pays européen pour pouvoir vendre leurs services financiers. Les gérants de fortune et les petits établissements bancaires seraient très fortement touchés par une telle règle.

Le rapport Brunetti indique quatre options de développement de la stratégie de la place financière. Il recommande au Conseil fédéral de suivre la plus ambitieuse, soit l'ouverture de discussions en parallèle avec l'OCDE et l'UE, pour définir concrètement le standard EAR. Le Conseil fédéral n'a pas tranché, au-delà de l'acceptation du principe de l'EAR. «Nous devons poursuivre nos discussions à ce sujet», note Eveline Widmer-Schlumpf. Un groupe d'experts élargi se chargera de

l'analyse détaillée du rapport, qui débouchera sur un avant-projet ouvert à la discussion du Conseil fédéral, dès cet automne.

Mise en conformité rapide

Le rapport Brunetti propose une marche forcée vers la conformité internationale afin que, dans un premier temps, la Suisse sorte de la zone rouge de l'OCDE. La Suisse est, en effet, le seul pays du continent européen considéré comme non coopératif en matière d'informations fiscales. Sa législation est jugée inadaptée et la relègue au niveau des Bahamas ou d'autres paradis fiscaux, dans l'échelle de valeur de l'OCDE. Le rapport Brunetti recommande de lever trois obstacles, d'ici à l'automne, date de la nouvelle évaluation de l'organisation. Il s'agit principalement de supprimer le système des actions au porteur, qui facilite l'opacité de la détention de fortune, et de conclure à un rythme accéléré de nouvelles conventions de double imposition (CDI), qui ne font plus la distinction entre évasion et fraude fiscale, et qui autorisent les «demandes groupées», soit la transmission d'informations non liées à l'identité exacte d'un détenteur de compte.

La commission Brunetti propose aussi, pour accélérer le mouvement, de décréter de manière unilatérale envers certains Etats l'application des nouvelles normes de transparence, sans passer par la lourde procédure des CDI. Actuellement, seuls 30 accords CDI sont en vigueur, ce qui est nettement insuffisant aux yeux de l'OCDE. Eveline Widmer-Schlumpf a fait comprendre que son département et le parlement, qui croulent sous les projets fiscaux, ne pourront jamais atteindre les objectifs du rapport Brunetti dans ce domaine dans le délai recommandé.

Ce qui est offert

Les experts ont défini une stratégie ambitieuse, basée sur la participation à la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements fiscaux. Ils expliquent que «la Suisse signifierait ainsi qu'elle accepte le nouveau régime fiscal international sans jouer la montre, qu'elle a la volonté de participer à ce régime, et qu'elle assoit sa sécurité juridique». L'impôt libérateur à la source (Rubik) n'est plus le modèle à suivre, même s'il peut être utile pour régler le passé, soit la fiscalisation des fonds déposés ces dernières années dans les banques suisses. L'adhésion à l'EAR change, selon les experts, de manière positive l'appréciation de la Suisse au niveau international. Le pays ne subit plus des attaques pour réformer son système financier, mais prend les devants et participe au mouvement international de transparence fiscale, tout en améliorant l'ensemble de ses relations commerciales avec l'Union européenne.

Ce qui est demandé

En contrepartie de sa participation au système de l'EAR, la Suisse peut, selon les experts, contribuer au sein de l'OCDE à ce que cette norme soit clairement définie, applicable à toutes les places financières importantes, et intègre le mieux possible la protection des données et leur utilisation uniquement par les services fiscaux à des fins fiscales. L'extension de l'EAR devrait se faire aux trusts et aux autres formes d'opacité financière. Cette disparition du secret bancaire ne doit pas toucher les clients suisses, selon le rapport Brunetti, qui préconise également l'abandon de la stratégie de l'argent propre, basée sur la diligence accrue des banques.

Face à l'UE, l'EAR doit permettre, en contrepartie, de régler à l'amiable le passé des fonds non déclarés, et d'ouvrir le marché européen aux établissements suisses, dans l'attente d'un accord global sur les services.

LE TEMPS© 2013 Le Temps SA